
États financiers du
Réseau local d'intégration des services
de santé d'Érié St-Clair exerçant
ses activités sous le nom
de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire
d'Érié St-Clair

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution du passif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du d'Érié St-Clair (le « RLISS d'Érié St-Clair », ou le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution du passif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son passif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (*suite*)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 28 juin 2024

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État de la situation financière

Au 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		18 409 321	21 458 715
Montant à recevoir du Ministère		5 814 200	685 400
Débiteurs		676 575	649 650
Charges payées d'avance		1 377 051	1 554 780
		26 277 147	24 348 545
Immobilisations	3	150 978	254 217
		26 428 125	24 602 762
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	10	17 563 784	14 826 863
Montant à verser au Ministère	4	8 748 513	9 536 361
Produits différés		120 660	120 971
		26 432 957	24 484 195
Avantages sociaux futurs	5	2 775 400	2 732 300
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	150 978	254 217
		29 359 335	27 470 712
Passif net		(2 931 210)	(2 867 950)
		26 428 125	24 602 762

Approuvé par le conseil,

Joe Parker, président du conseil d'administration

Kate Fyfe, présidente du comité des finances,
de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

Notes	2024 \$	2023 \$
Produits		
Financement du Ministère — Activités et initiatives	206 576 944	181 189 851
Santé Ontario — Division Action Cancer	534 455	699 345
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6 142 108	249 880
Autres produits	498 309	111 990
	207 751 816	182 251 066
Total des produits	207 751 816	182 251 066
Charges		
Activités et initiatives		
Services impartis aux termes de contrats :		
Services à domicile/en clinique	127 013 625	108 653 829
Services à l'école	4 956 780	4 037 105
Services de soins de fin de vie	6 691 882	5 439 477
Salaires et charges sociales	5 55 023 193	50 401 236
Fournitures médicales	8 326 791	7 788 318
Location de matériel médical	1 559 506	1 414 629
Fournitures et charges diverses	2 236 583	1 922 570
Réparation d'équipement, location d'équipement et petits équipements	412 043	860 546
Bâtiment et terrain	1 389 305	1 483 476
Amortissement	6 142 108	249 880
Total des charges	207 751 816	182 251 066
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant l'élément suivant		
	—	—
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(63 260)	(64 137)
Insuffisance des produits sur les charges	(63 260)	(64 137)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État de l'évolution du passif net

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Fonds non affectés	Avantages sociaux	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$
Passif net, au début de l'exercice	—	(2 867 950)	(2 867 950)	(2 803 813)
Insuffisance des produits sur les charges	(63 260)	—	(63 260)	(64 137)
Transfert au titre des avantages sociaux	63 260	(63 260)	—	—
Passif net, à la fin de l'exercice	—	(2 931 210)	(2 931 210)	(2 867 950)

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		(63 260)	(64 137)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		142 108	249 880
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	(142 108)	(249 880)
		(63 260)	(64 137)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9	(2 986 134)	7 223 300
		(3 049 394)	7 159 163
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(38 869)	(69 953)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés	6	38 869	69 953
Variation nette de la trésorerie		(3 049 394)	7 159 163
Trésorerie, au début de l'exercice		21 458 715	14 299 552
Trésorerie, à la fin de l'exercice		18 409 321	21 458 715

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS d'Érié St-Clair », ou le « RLISS ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Après la sanction royale de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, L.O. 2006, chap. 4 — Projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a été prorogé en tant que Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») d'Érié St-Clair et les lettres patentes délivrées pour constituer la société prorogée en vertu de cette loi ont été dissoutes.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté de transfert, entré en vigueur le 21 juin 2017, en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « LISSL »), et a ordonné le transfert au RLISS d'Érié St-Clair de tous les actifs, passifs, droits et obligations ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires d'Érié St-Clair de même que de la totalité de ses employés et des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets précisant la nomination des membres du conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair ont été révoqués et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au conseil d'administration du RLISS d'Érié St-Clair sont entrés en fonction.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté de transfert en vertu de l'article 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, dans lequel il a ordonné que certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS d'Érié St-Clair soient transférés à Santé Ontario. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes de personnel du RLISS d'Érié St-Clair ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. De ce fait, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire, et le Règlement de l'Ontario 187/22, *Services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adopté en vertu de cette loi, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. De plus, ce même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* ainsi que ses règlements afférents ont été abrogés et ne sont désormais plus en vigueur. La plupart des dispositions du Règlement de l'Ontario 187/22 sont entrées en vigueur, tandis que certaines autres dispositions devraient entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Le RLISS d'Érié St-Clair est un mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Les restrictions imposées au RLISS d'Érié St-Clair en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *LISSL*. À titre de mandataire de l'État, le RLISS d'Érié St-Clair est exonéré d'impôt.

Le RLISS d'Érié St-Clair exerce maintenant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire d'Érié St-Clair et est responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire dans sa région géographique.

Le mandat du RLISS d'Érié St-Clair comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat prévoit la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement qui comprennent des services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux ainsi que la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et la recommandation de ces derniers.

Le RLISS d'Érié St-Clair a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme il est stipulé à l'article 18 de la *LISSL* ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS d'Érié St-Clair.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS ») qui énonce les dispositions budgétaires établies par le Ministère. Les états financiers reflètent les modalités de financement approuvées par le Ministère pour soutenir les activités du RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS prévus dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, conformément aux modifications apportées aux lettres de financement du Ministère.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau suivant présente l'amortissement des immobilisations selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées qu'il administre, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des congés de maladie à mesure que les employés fournissent les services nécessaires ouvrant droit aux avantages. Le RLISS a adopté les politiques suivantes :

- (i) Le coût des avantages gagnés par les employés fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à l'augmentation des salaires, aux taux de mortalité et de résiliation et à l'âge du départ à la retraite des employés;
- (ii) Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime de retraite à prestations déterminées, ces actifs sont évalués à la juste valeur;
- (iii) L'excédent des gains et des pertes actuariels nets est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;
- (iv) Les écarts découlant des modifications d'hypothèses et des gains ou des pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;
- (v) Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications surviennent.

La majorité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif à prestations déterminées en fonction du salaire moyen de fin de carrière. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au HOOPP, puisque le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

3. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette 2024 \$	Valeur comptable nette 2023 \$
Améliorations locatives	3 449 823	3 423 928	25 895	61 208
Mobilier et matériel	1 905 757	1 851 616	54 141	127 525
Matériel informatique	2 446 745	2 375 803	70 942	65 484
	7 802 325	7 651 347	150 978	254 217

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Le Ministère exige que tout déficit accumulé soit comblé par le RLISS en générant un excédent égal au déficit au cours de l'exercice suivant. Tous les intérêts perçus par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars 2024 et 2023.

	2024 \$	2023 \$
Montant à verser au Ministère, au début de l'exercice	9 536 361	6 560 036
Financement remboursé au Ministère	(4 069 250)	—
Revenus d'intérêts pour l'exercice courant	1 399 169	644 572
Financement à rembourser au Ministère relatif aux activités de l'exercice courant	1 882 233	2 331 753
Montant à verser au Ministère, à la fin de l'exercice	8 748 513	9 536 361

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

5. Avantages sociaux futurs

Le passif net lié aux avantages sociaux futurs se compose de ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
a) Régime de retraite — Actif au titre des prestations futures	—	—
b) Autres avantages — Passif au titre des prestations futures	2 853 600	2 694 000
c) Passif au titre du cumul des congés de maladie	(78 200)	38 300
Avantages sociaux futurs, montant net	2 775 400	2 732 300

a) Régimes de retraite

Le RLISS offre un régime de retraite à prestations déterminées administré par lui-même et géré par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, qui offre des prestations de retraite selon le nombre d'années de service avant le 1^{er} janvier 1999 pour certains employés syndiqués et avant le 1^{er} janvier 2002 pour certains employés non syndiqués. Après les dates susmentionnées, certains de ces employés sont devenus participants au HOOPP, un régime de retraite multiemployeurs contributif en fonction du salaire moyen de fin de carrière.

Le RLISS utilise des rapports actuariels rédigés par des actuaires indépendants à des fins de capitalisation et de comptabilité. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation date du 30 novembre 2020. La date d'évaluation est le 31 mars 2024.

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2024	2023
	%	%
Hypothèses		
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	3,95	4,04
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50
Coûts des avantages pour les périodes terminées au 31 mars		
Taux de rendement prévu à long terme pour les actifs du régime	5,00	5,00
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime de retraite à prestations déterminées du RLISS :

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	324 100	338 000
Coût financier	13 100	12 800
Prestations versées	—	(16 500)
Perte actuarielle (gain actuariel)	6 300	(10 200)
	343 500	324 100

5. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

	2024	2023
	\$	\$
Actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime, au début de l'exercice	518 600	535 900
Rendement réel des actifs du régime	25 900	26 400
Cotisations	—	—
Prestations versées	—	(16 500)
Gain actuariel (perte actuarielle)	35 200	(27 200)
Ajustement apporté aux actifs	—	—
	579 700	518 600

Situation de capitalisation

	2024	2023
	\$	\$
Situation de capitalisation		
(Gain actuariel net non amorti) perte actuarielle nette non amortie	(195 600)	(176 500)
Excédent de capitalisation	195 600	176 500
	—	—

Autre régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au HOOPP, un régime à employeurs multiples, pour le compte d'environ 512 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2024 s'est établi à 4 026 331 \$ (2023 — 3 688 031 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle réalisée par le HOOPP au 31 décembre 2023 faisait état d'un actif net disponible pour le régime d'avantages sociaux de 112 635 000 000 \$ et d'obligations au titre du régime de retraite de 102 454 000 000 \$, ce qui a donné lieu à un excédent de 10 181 000 000 \$.

b) Autres avantages

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

Le RLISS assure le maintien des avantages au titre des soins de santé pour la plupart des employés à leur départ à la retraite. L'information au sujet du régime est présentée ci-dessous.

Le tableau qui suit présente le passif au titre des prestations constituées :

	2024	2023
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 078 900	2 049 000
Gain actuariel net non amorti	774 700	645 000
	2 853 600	2 694 000

5. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Autres avantages (suite)

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées :

	2024	2023
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	2 694 000	2 602 900
Coût des services rendus	170 100	144 600
Charge d'intérêts	89 000	72 500
Prestations versées	(33 000)	(34 800)
Amortissement (du gain actuariel net) de la perte actuarielle nette	(66 500)	(91 200)
Solde, à la fin de l'exercice	2 853 600	2 694 000

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2024	2023
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	3,95 %	4,04 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	7 % tendant à diminuer de 1 % à 5 %	6 % tendant à diminuer de 1 % à 5 %

c) Avantages liés aux congés de maladie

En vertu du régime de congés de maladie, les congés de maladie non utilisés de la majorité des employés peuvent s'accumuler. L'information au sujet du régime est présentée ci-dessous.

Le passif lié aux congés rémunérés est calculé comme suit :

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 365 300	2 234 893
Gain actuariel net non amorti	(2 443 500)	(2 196 593)
	(78 200)	38 300

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées :

	2024	2023
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	38 300	84 900
Coût financier	83 300	81 200
Prestations versées	(347 200)	(273 200)
Amortissement des gains actuariels nets	147 400	145 400
Solde, à la fin de l'exercice	(78 200)	38 300

5. Avantages sociaux futurs (suite)

c) Avantages liés aux congés de maladie (suite)

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2024	2023
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	3,95	4,04
Taux de croissance de la rémunération	1,50	1,50

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2024	2023
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	254 217	434 144
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	38 869	69 953
Amortissement pour l'exercice	(142 108)	(249 880)
Solde, à la fin de l'exercice	150 978	254 217

7. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2026.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

	<u>\$</u>
2025	1 576 722
2026	<u>411 144</u>
	<u>1 987 866</u>

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

8. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses réclamations en raison de la nature de ses activités et des griefs déposés par différents syndicats. La direction a comptabilisé un montant qui correspond à la meilleure estimation quant à l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui assure collectivement les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle cotisation à l'égard de pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres, et ces pertes peuvent être importantes. Aucune nouvelle cotisation n'a été établie au 31 mars 2024.

Si de telles cotisations devaient engendrer des revenus ou des coûts supplémentaires, la différence serait comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un règlement a été conclu.

9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2024	2023
	\$	\$
Montant à recevoir du Ministère	(5 128 800)	5 685 786
Débiteurs	(26 925)	(197 623)
Charges payées d'avance	177 729	(975 591)
Créditeurs et charges à payer	2 736 922	(316 989)
Montant à verser au Ministère	(787 848)	2 976 325
Produits différés	(311)	6 892
Avantages sociaux futurs	43 100	44 500
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(2 986 134)	7 223 300

10. Soldes des apparentés et opérations entre apparentés

Le RLISS d'Érié St-Clair est apparenté à d'autres RLISS sous contrôle commun du même conseil d'administration et du même chef de la direction. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, le RLISS d'Érié St-Clair a engagé des coûts s'élevant à 180 544 \$ (2023 – 74 707 \$) relativement à d'autres RLISS (RLISS du Nord-Est – 171 179 \$, RLISS du Sud-Ouest – 5 245 \$ et RLISS de Champlain – 4 120 \$) dans le cadre d'un recouvrement de coûts partagés. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange. Les créditeurs comprennent un montant de 82 088 \$ (2023 – 51 295 \$) à verser à d'autres RLISS (RLISS du Nord-Est – 82 088 \$).

11. Risques financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- (i) Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et subisse une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- (ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

**Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St Clair
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire d'Érié St-Clair**

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

12. Loi de 2023 sur la prestation commode de soins à domicile

La *Loi de 2023 sur la prestation commode de soins à domicile* a reçu la sanction royale le 4 décembre 2023. Le jour de son entrée en vigueur, que le lieutenant-gouverneur fixera par proclamation, cette loi modifiera la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* et fusionnera les 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé afin de créer un nouvel organisme de services appelé Santé à domicile Ontario. Les RLISS n'existeront plus et la *LISSE* sera abrogée.

Tous les membres du personnel, tous les contrats de service avec les organisations de prestation de services et tous les autres actifs, passifs, droits et obligations des RLISS seront pris en charge par Santé à domicile Ontario. Santé Ontario financera et supervisera Santé à domicile Ontario, qui sera une agence de la Couronne, une filiale de Santé Ontario et un fournisseur de services de santé.